

## Séance du 27 juin 2008

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Pierre Usselman, Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau

Excusés : Christian Ollier (procuration remise à Alain Blanquer)

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

1. rencontre avec Mr FAU pour la présentation des comptes de la commune
2. élection du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales 2008
3. suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe TNC 12h30
4. questions diverses

#### **1. rencontre avec Mr FAU pour la présentation des comptes de la commune**

Mr fau sera absent ce jour pour la présentation des comptes de la commune. Il est proposé un nouveau rendez-vous pour le vendredi 11 juillet à 18 heures 30.

#### **2. élection du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales 2008**

- Assesseurs : Pierre Usselman, Marie-Claude de Murcia, Hélène Marchal et Laurent Gautreau.
- Un candidat titulaire : Alain Blanquer élu à 11 voix
- Trois suppléants : Jacques BERNARD, Marie-Claude de Murcia, Jean Arrufat : élus avec 11 voix.

#### **3. suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe TNC 12h30**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 19 mars créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 17h30 par semaine, IB 298, IM 291, échelon 4, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Il précise qu'en application des dispositions de l'article 18 du décret n° 91.298 du 20 mars 1991, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, toute modification de durée hebdomadaire est assimilée à la suppression d'un emploi.

Conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique Paritaire.

Il ajoute que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif TNC 12h30 et à la modification de la durée hebdomadaire lors de sa réunion du 19 juin 2008.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial 12h30 ;
- DIT que le tableau des emplois des agents titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 :  
Emploi : adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe :
  - o ancien effectif : 1 poste à 12h30
  - o nouvel effectif : 1 poste à 17h30
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2008

#### **4. questions diverses**

- Préparation des journées du Patrimoine du 20 septembre : prévoir des grilles d'exposition
- Prévoir également le nettoyage des pièces de l'ancienne horloge pour l'exposition. Prévoir l'éclairage de l'horloge.
- Compte rendu de l'APAVE (voir dossier transmis par cet organisme)
- Devis de clôture : d'autres devis demandés
- Pose de la banque d'accueil mercredi 2 juillet.
- Réunion des maires du canton : couverture wi-max fin 2009 (haut débit)
- Décharge : les déchets verts doivent être portés sur la déchèterie d'Aspiran

Séance close à 19 h 45

**Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 04 juillet 2008.**